# Revue de la presse du 22/11/2013

## Maroc/USA : le Souverain reçoit le secrétaire d'Etat américain et le secrétaire à la Défense

SM le Roi Mohammed VI a reçu, mercredi, le secrétaire d'Etat américain, M. John Kerry et le secrétaire à la Défense, M. Chuck Hagel. Les entretiens ont porté sur la consolidation des relations d'amitié séculaire et de coopération fructueuse entre les deux pays, ainsi que sur la poursuite de la coordination de la concertation sur les différentes questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun. Ces audiences royales interviennent dans le cadre de la visite officielle de travail qu'effectue Sa Majesté le Roi aux Etats-Unis d'Amérique, au cours de laquelle une rencontre de haut niveau réunira le Souverain au Président américain, M. Barack Obama. Notons que le Maroc a conclu plusieurs conventions de coopération avec les Etats-Unis: Accord de code-share entre la Royal Air Maroc (RAM) et Delta Air Lines qui permet aux compagnies aériennes de lancer des vols en code-share, accord de libre-échange USA-MAROC.

• Bayane Al Yaoum •

#### Driss Jettou audite l'ONDA

Les magistrats de la Cour des comptes sont en train d'examiner les comptes de l'Office National des Aéroports (ONDA). Selon des sources bien informées, les responsables de la cour ont examiné plusieurs documents relatifs aux transactions conclues par l'Office après la nomination de l'actuel président, Dalil Guendouz.

• Al Massae •

# Une nouvelle taxe : entre 100 et 400 DH par billet d'avion

La commission parlementaire des Finances a approuvé le 13 novembre 2013 sur proposition du Lahcen Haddad, ministre du Tourisme, l'amendement relatif à la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique, selon un communiqué du ministère du Tourisme. Les compagnies aériennes devront, à partir du 1er avril 2014, acquitter un taxe de 100 DH pour la classe économique et à 400 DH pour la première classe et la classe affaires. Cette taxe sera prélevée sur émission des billets d'avion dans le cadre des liaisons aériennes internationales. À cette occasion, le ministre a tenu, à Rabat, une conférence de presse sur la mise en place d'une taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique. Lors de cette rencontre, M. Haddad a estimé que la mise en place d'une taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique permettra de générer 4,7 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

Aujourd'hui Le Maroc • La Vie Eco • Le2minutes •

### Royal Air Maroc remporte le Five Star Diamond Award

Royal Air Maroc remporte le Five Star Diamond Award L'Académie américaine des sciences de l'hospitalité (AAHS), a décerné, à Casablanca, son prestigieux trophée "International Five Star Diamond Award" à la compagnie nationale Royal Air Maroc (RAM), pour la qualité de ses prestations. Le prix, remis au président directeur général de la RAM, M. Driss Benhima, par le président de l'AAHS, M. Joseph Cinque, récompense les

performances réalisées par le groupe marocain dans le domaine de l'hospitalité notamment sur ses vols longs courriers reliant le Maroc et l'Amérique du Nord. Lufthansa, Delta Airlines, Mercedes Benz figurent, entre autres, parmi les organismes qui ont reçu ce trophée prestigieux.

• Transport & Logistique Review •

## Projet de loi de Finances 2014 : On va chercher l'argent dans la poche des pauvres ?

Le PLF 2014 subit de fortes critiques aussi bien des partis de l'opposition que des partis de la majorité et des professionnels. Car ce projet se contente, selon ces critiques, de recourir à la taxation pour renflouer les recettes de l'Etat, au lieu de développer les secteurs économiques qui pourront tirer l'économie vers le haut. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat sont stables, selon l'actuel gouvernement. Elles sont de199,4 milliards de DH, mais ne traduisent pas un renoncement aux investissements publics (49,5 milliards de DH en 2014, soit -16%). Les dépenses du personnel s'aggravent (103,7 milliards de DH, soit +5,8%) du fait des revalorisations salariales, des promotions et des nouveaux recrutements (18.000 postes budgétaires); le service de la dette se détériore dangereusement (57,3 milliards de DH, soit +46%) en raison d'un endettement extérieur et surtout intérieur massif; la charge du régime de compensation se maintient a un niveau très élevé (35 milliards de DH) en dépit d'une baisse sensible (-7,7 MMDH) provenant de la mise en place d'un modeste système d'indexation partielle et de l'application d'hypothèses du cours du pétrole et du dollar, plus favorables qu'en 2013.

• Le Reporter •